

dront à l'Assemblée législative et, parce qu'ils ne pourront pas s'entendre, les discussions se prolongeront quant à ce qu'il faudrait faire. Ainsi vous privez les villes de leur représentation à vrai dire, à moins que le même régime ne s'applique à la campagne.

Cependant, je ne veux vous parler aujourd'hui que du vote transférable. On me permettra de dire un mot des récentes élections fédérales. Je prendrai comme exemple trois provinces, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan. En Ontario, 82 députés ont été élus; 34 par un vote majoritaire et 48 par un vote minoritaire. En Saskatchewan on a élu 21 représentants; quatre l'ont été par une majorité des votants, c'est-à-dire, chacun de ces candidats a obtenu une majorité absolue sur tous ses adversaires et 17 ont été élus par un vote minoritaire. Au Manitoba, 17 députés ont été élus; deux par une majorité et 15 par une minorité des votants. Cette proposition ne saurait s'appliquer à la province de Québec ni aux Provinces maritimes. J'ose dire qu'elle serait applicable en Alberta et en Colombie-Britannique. Au Manitoba, deux candidats ont été élus par une majorité. Dans la circonscription de Souris, M. Ross a obtenu une majorité absolue, de même que M. Knowles dans Winnipeg-Nord-Centre. En Saskatchewan, M. Gardiner, M. Tucker, M. Coldwell et M. Burton ont tous obtenu une majorité absolue. Personne autre n'y a réussi, et dans certains cas le vote était divisé presque en trois. En Ontario, 23 conservateurs-progressistes et 11 libéraux ont obtenu une majorité absolue.

Je vous parlerai maintenant de cas particuliers afin de bien me faire comprendre. Prenez, par exemple, le cas de M. Bracken qui a obtenu une bonne majorité d'après le régime actuel de votation. Dans le comté de Neepawa, (Manitoba), il a obtenu 6,480 voix, environ 1,900 de plus que le candidat libéral, qui en a obtenu 4,568, tandis que le candidat C.C.F. recevait 2,986 votes. En d'autres termes M. Bracken a obtenu 6,480 votes, et ses adversaires 7,554. Et, cependant, de prime abord on serait porté à croire qu'il a obtenu une forte majorité.

Passons maintenant à la circonscription de Selkirk, où un candidat de la C.C.F. a été élu. Ce dernier y a obtenu 7,556 voix et ses adversaires, 13,225, soit presque deux fois autant. Le candidat libéral venait en deuxième place avec 6,400 voix; le conservateur-progressiste en troisième, avec 3,400; un libéral indépendant était quatrième avec 2,000 voix, et le cinquième, un créditiste, recevait 1,300 voix. Je ne sais trop comment on aurait disposé de ces votes sous un autre mode de votation. Les créditistes n'auraient pas voté pour la C.C.F., à mon avis, ni les libéraux indépendants, bien que la chose soit possible. Je

L'hon. M. HAIG.

suis convaincu que les conservateurs n'auraient pas voté pour la C.C.F. Quelques-uns des votes sont perdus, mais ils ne le sont pas tous.

Dans la campagne électorale du Manitoba et dans les prochaines campagnes, nous trouverons trois partis en lice, les libéraux, ceux de la C.C.F. et les conservateurs progressistes. Les membres de la Fédération du commonwealth coopératif disent, et je pense qu'ils ont raison, que leurs principes de gouvernement et de vie sont absolument opposés à ceux des partis libéral et conservateur. En conséquence, le votant décide d'abord s'il doit accorder son vote à la Fédération du commonwealth coopératif ou à l'un des autres partis; ensuite il fait un choix entre ces deux partis.

Voici un autre cas. Certains honorables sénateurs s'intéressent peut-être plus à la circonscription de Prince-Albert qu'à celle de Neepawa. Dans Prince-Albert, M. Bowerman a obtenu 7,928 votes; le premier ministre, 7,799; le candidat conservateur, 2,767 et celui du Crédit social 847. M. Bowerman a été élu avec environ 8,000 votes; le total des votes déposés contre lui a été de 11,400. Or, si ceux qui ont voté pour le candidat du Crédit social avaient transféré leurs votes, je ne sais pas en faveur de qui ils les auraient fait compter. Je ne sais pas à qui seraient allés les votes des conservateurs, mais je ne crois pas qu'ils auraient été accordés à la Fédération du commonwealth coopératif.

Voyons maintenant le résultat dans Lake-Centre. M. Diefenbaker a obtenu 6,884 votes; le candidat de la Fédération du commonwealth coopératif en a obtenu 5,875 et le candidat libéral, 3,812. Dans ce cas-ci, je suis convaincu qu'un grand nombre de libéraux ont délibérément voté pour M. Diefenbaker dans le but de battre le candidat de la Fédération du commonwealth coopératif.

Passons maintenant à Qu'Appelle. Madame Strum a obtenu 6,146 votes; M. Perley, 5,400 et le ministre de la Défense nationale, environ 4,900. Or, d'après la méthode du vote transférable, à qui seraient allés ces 4,900 votes? Me fondant sur la connaissance que j'ai de la Saskatchewan, je suis certain qu'un grand nombre de ces votes auraient été accordés à M. Perley. La situation est la même au Manitoba. Nous n'entendons pas les partisans de la Fédération du commonwealth coopératif, au Manitoba réclamer le vote unique transférable. De fait, je lis dans le *Free-Press* de Winnipeg l'aujourd'hui une lettre critiquant l'attitude de ce journal parce qu'il s'est prononcé en faveur du vote transférable. On y lit: "Vous devez chercher à vous en prendre à l'opprimé". L'auteur était sans doute membre de la Fédération du commonwealth coopératif et redoutait le vote unique transférable.